

TABLE DES MATIÈRES DISPOSITIONS LOCALES

#	SUJET	
101	Notion de poste	01
102	Notion de service et de centre d'activités	03
103	Durée et modalités de la période de probation	04
104	Poste temporairement dépourvu de titulaire.	05
105	Notion de déplacement	06
106	Règles applicables aux personnes salariées lors d'affectations temporaires	07
107	Règles de mutations volontaires	13
108	Procédure de supplantation	16
109	Aménagement des heures et de la semaine de travail	19
110	Modalités relatives à la prise de temps supplémentaire, au rappel au travail et à la disponibilité	22
111	Congés fériés, vacances annuelles et congé mobiles	24
112	Octroi et conditions applicables lors de congé sans solde	27
113	Développement des ressources humaines	32
114	Activités à l'extérieur des installations...	36
115	Comités locaux	37
116	Règles d'éthique entre les parties	38
117	Affichage d'avis	39
118	Ordres professionnels	40
119	Pratique et responsabilité professionnelle	41
120	Conditions particulières lors du transport des usagers	42
121	Perte et destructions de biens personnels	43
122	Règles à suivre lorsque l'employeur requiert le port d'uniformes	44
123	Vestiaires et salle d'habillage.	45
124	Modalités de paiement des salaires	46
125	Établissement d'une caisse d'économie	48
126	Allocation de déplacement	49
Annexe C	Conditions particulières aux techniciens(nes)	51
Annexe E	Conditions particulières aux éducateurs(trices)	52
Annexe G	Conditions particulières aux professionnels(les)	53
Annexe 1	Formulaire Registre de postes	56
Annexe 2	Formulaire Demande d'accumulation de temps supplémentaire	57

TABLE DES MATIÈRES ENTENTES LOCALES

#	SUJET	
1	Local syndical	1
2	Repas chaud	1
3	Transport de véhicule	1
4	Révision des descriptions de tâches	2
5	Utilisation des photocopieurs	2
6	Assurance-vie	2
7	Employé qui manque sa correspondance	2
8	Kilos effets personnels	2
9	Équipement et outils fournis	2
10	Transport de nourriture	2
11	Travail en temps partagé	3
12	Dispositions supérieures	3
Annexe 1	Travail en temps partagé 2/2 mois	4
Annexe 2	Travail en temps partagé 3/3 mois	6